

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT DE PARIS

DÉLIBÉRATION

Séance du mercredi 6 mai 2026

Séance levée à 21 h 15

La Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT ;
Les délibérations adoptées par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance du mercredi 6 mai 2026, ont fait l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Mairie d'arrondissement le mercredi 13 mai 2026 pour une durée de 2 mois.

Fait à Paris, le 13 mai 2026.

Lucie CASTETS
Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris

